

# ASIE DU SUD



UNHCR

RAPPORT GLOBAL 2013

Inde

Népal

Sri Lanka

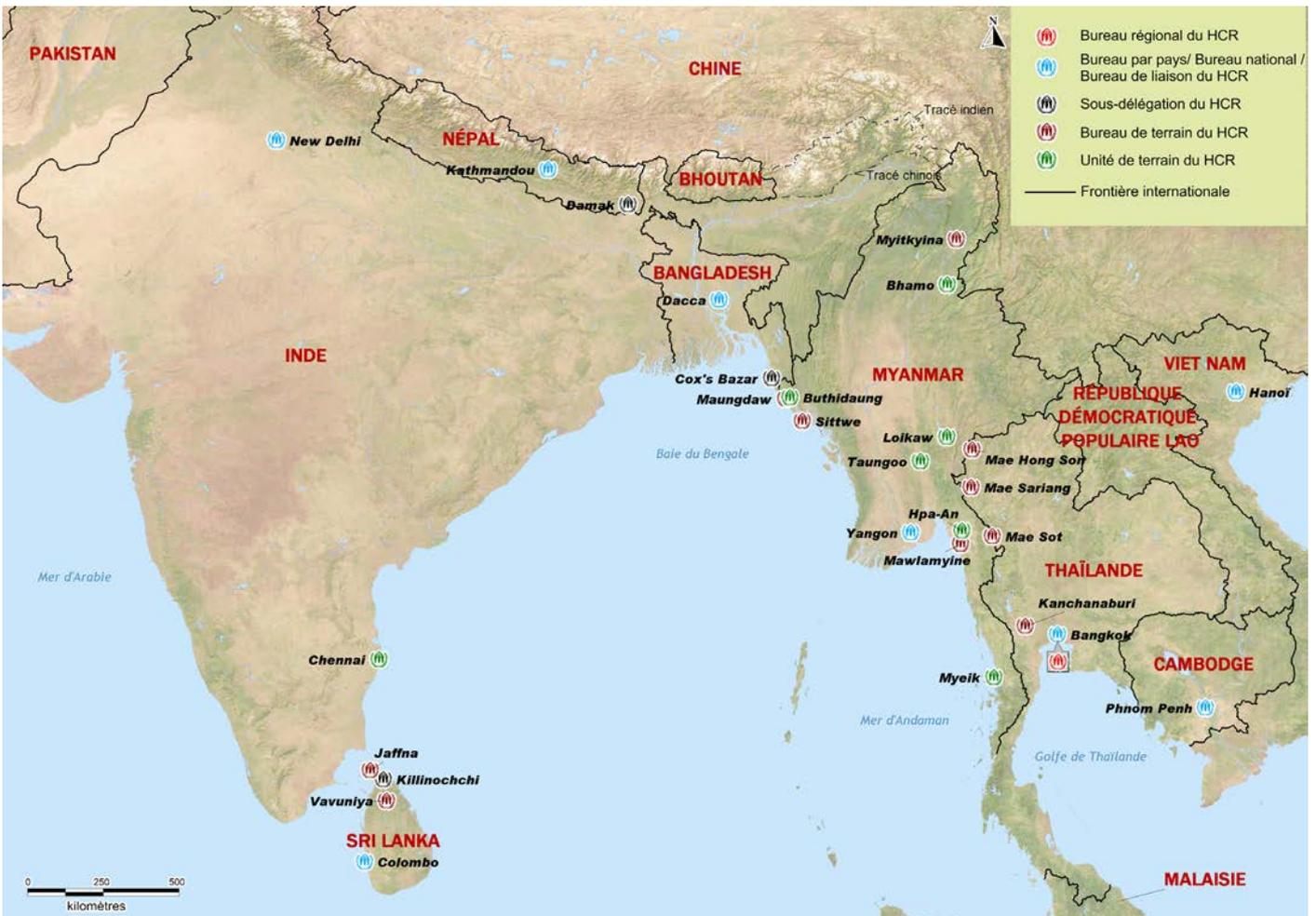


Petites réfugiées lors de la cérémonie d'inauguration des 16 jours d'action contre la violence liée au genre au camp de Beldangi (Est du Népal)

HCR / S. BHATTARAL



# | Aperçu |

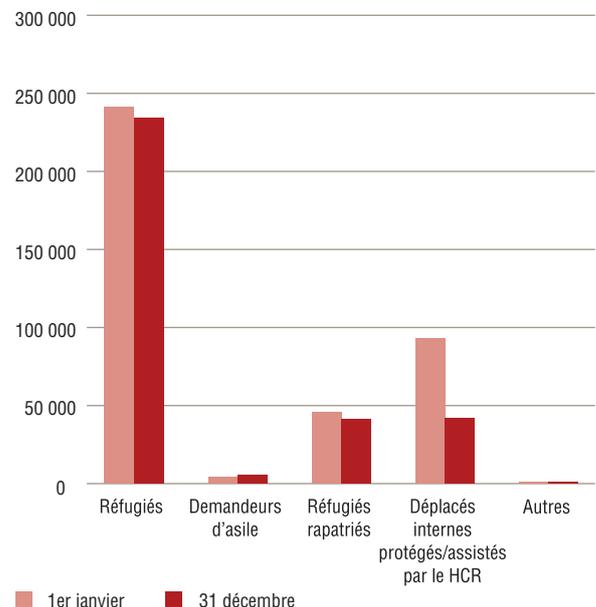


## Faits marquants

- En Inde, le Gouvernement a continué de délivrer des visas de longue durée et des permis de travail aux réfugiés éligibles, ce qui a relevé leur capacité de trouver des moyens de subsistance durables. Parallèlement, le HCR a fait le point sur son programme d'activités rémunératrices afin de promouvoir l'autosuffisance des réfugiés et réduire leur dépendance de l'assistance.
- L'Inde a enregistré une hausse imprévue de demandeurs d'asile, principalement des Rohingyas originaires du Myanmar et des Afghans. En coopération avec ses partenaires sur place, le HCR a redoublé d'efforts pour répondre aux besoins d'un nombre croissant de réfugiés, spécialement ceux qui vivent en dehors de la capitale, New Delhi, et ont souvent plus de mal à avoir accès aux services de base, tels que la santé et l'éducation.
- Au Népal, le Gouvernement et huit pays de réinstallation ont continué d'offrir un ferme soutien au programme de réinstallation des réfugiés originaires du Bhoutan. En 2013, près de 10 800 réfugiés ont bénéficié du programme. Depuis son lancement en 2007, plus de 86 000 réfugiés ont commencé une nouvelle vie dans des pays tiers.

- Pour renforcer l'engagement de la communauté à protéger les enfants à risque dans les camps de réfugiés du Népal oriental, des groupes de travail sur la protection de l'enfance ont été formés et

## Personnes relevant de la compétence du HCR Asie du Sud | 2013



un programme de mentorat a été établi pour les mineurs vulnérables. La participation régulière d'un fonctionnaire de l'État au groupe chargé de la détermination de l'intérêt supérieur a aidé à résoudre des affaires compliquées de garde et d'éducation des enfants.

- À Sri Lanka, près de 1 500 individus ont été enregistrés comme demandeurs d'asile auprès du HCR, soit une hausse de 640 pour cent par rapport à 2012, année au cours de laquelle à

peine 200 personnes avaient été enregistrées. Cette augmentation a abouti à la fin de l'année à un total de 1 607 demandeurs d'asile et 145 réfugiés dans le pays, contre 375 et 136 respectivement fin 2012.

- À Sri Lanka encore, le HCR a soutenu le retour et la réintégration de plus de 28 000 déplacés internes et 718 réfugiés sri-lankais. Les rapatriés ont bénéficié d'allocations en espèces, de projets communautaires ainsi que du soutien au suivi et au développement des capacités prodigué aux autorités locales.

## | Résultats en 2013 |

### Environnement opérationnel

Même si l'Inde, le Népal et Sri Lanka ne sont pas signataires de la Convention de 1951, comme par le passé, ils ont offert l'asile aux réfugiés. De très nombreux réfugiés sont demeurés dans des situations de déracinement prolongées, avec une hausse du nombre de ceux qui vivent en milieu urbain. L'Organisation a poursuivi son étroite collaboration avec les gouvernements, les ONG et d'autres parties prenantes, pour assurer une protection et une assistance ciblée aux personnes relevant de sa compétence.

L'Inde a continué d'abriter près de 197 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 170 000 personnes originaires du Tibet et de Sri Lanka qui étaient directement assistés par le Gouvernement indien, et 27 000 réfugiés et demandeurs d'asile d'autres pays qui étaient enregistrés auprès du HCR. L'accès aux services publics essentiels, notamment en matière de santé et d'éducation, leur est demeuré ouvert. Le Gouvernement a aussi autorisé les réfugiés en vertu du mandat du HCR à demander des visas de longue durée et des permis de travail.

Depuis plusieurs décennies, le Népal accueille généreusement de nombreux réfugiés originaires du Bhoutan, tout en accordant l'asile à des réfugiés venant d'autres pays dans des sites extérieurs aux camps. Les élections pour désigner son Assemblée constituante se sont déroulées avec succès en novembre 2013. Si les progrès dans les domaines exigeant une décision politique du Gouvernement ont parfois été retardés, le changement d'environnement politique n'a pas eu de répercussions négatives sur les activités de protection, d'assistance ou de réinstallation pour les réfugiés originaires du Bhoutan.

À Sri Lanka, le Gouvernement a assuré un espace d'asile approprié, ce qui était particulièrement important compte tenu du nombre croissant de personnes demandant l'asile dans ce pays. La coopération du HCR avec le Gouvernement a été renforcée en 2013 avec l'introduction de réunions mensuelles des parties prenantes. Les progrès se sont poursuivis pour rétablir les infrastructures et avancer dans le déminage au nord, ce qui a permis de nouveaux retours de déplacés internes, même si des problèmes de réintégration ont persisté.

### Réalisations et impact

En Inde, le HCR a continué d'enregistrer les demandeurs d'asile urbains et de mener la détermination du statut de réfugié. Cependant, une brusque hausse des demandes d'asile a mis à rude épreuve la capacité de traitement des dossiers de l'Organisation, en dépit d'une augmentation des effectifs. Après un plaidoyer réussi du Haut Commissariat, le Gouvernement a renoncé à percevoir les amendes pour dépassement de l'autorisation de séjour et les taxes élevées sur les visas, et davantage de réfugiés ont reçu des visas de longue durée. Le HCR a donc révisé et réorienté ses programmes, passant d'un modèle de protection sociale à une approche d'autosuffisance.

Plus de 5 000 réfugiés ont bénéficié d'une formation linguistique et professionnelle et d'un appui à la recherche de moyens d'existence, comme des allocations pour la création de petites entreprises et la recherche d'emplois. Par ailleurs, près de 1 800 personnes ont reçu une assistance financière et des conseils. Le nombre d'incidents notifiés de violence sexuelle et sexiste a continué de reculer grâce à la mise en œuvre d'une stratégie qui prévoit la sensibilisation des autorités ainsi que des séances de prévention et de sensibilisation avec les réfugiés. Des activités de renforcement des capacités et des procédures rationalisées pour identifier et satisfaire les besoins des enfants à risque ont affermi l'ensemble de la protection de l'enfant.

La réinstallation a été utilisée pour répondre aux besoins de protection non satisfaits dans le pays et 531 réfugiés sont partis en 2013. En coopération avec le Gouvernement indien et le Gouvernement sri-lankais, 711 réfugiés sri-lankais qui avaient opté pour le rapatriement librement consenti ont reçu une aide pour rentrer chez eux. Une assistance juridique a été prodiguée aux réfugiés afghans hindous et sikhs qui en étaient à différents stades de la naturalisation, même si seulement 11 d'entre eux ont obtenu la nationalité indienne pendant l'année, en raison de retards administratifs.

Au Népal, le programme de réinstallation de groupe pour les réfugiés originaires du Bhoutan, qui a démarré en 2007, a franchi une étape importante avec plus de 100 000 dossiers présentés et plus de 86 000 réfugiés

réinstallés. Pendant l'année, près de 10 800 réfugiés ont commencé une nouvelle vie dans des pays de réinstallation ; seulement 30 000 demeuraient dans des camps à la fin de l'année. De plus, le HCR et l'OIM ont ouvert un centre d'information conjoint où les réfugiés ont pu avoir accès à des informations sur la réinstallation et où il leur a été possible de communiquer avec des parents et amis réinstallés. Cela leur a permis de prendre des décisions éclairées sur la réinstallation et leur avenir.

Parallèlement, les comités de gestion des camps ont assuré le bon déroulement d'élections, avec une représentation féminine de 49 pour cent. La participation communautaire à la protection de l'enfant a également été renforcée, notamment par la mise en œuvre d'un programme de mentorat destiné à accroître l'estime de soi et promouvoir des changements comportementaux positifs chez 80 enfants âgés de 10 à 16 ans. Des initiatives novatrices, telles que la création de groupes d'auto-assistance dans les camps, ont consolidé les activités de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans les camps. Le HCR a en outre mené des projets de formation professionnelle qui ont aidé des communautés réfugiées et hôtes.

L'Organisation a prodigué protection et assistance à quelque 170 Tibétains, en transit vers l'Inde, pendant leur court séjour au Népal. Par ailleurs, 564 demandeurs d'asile et réfugiés urbains ont reçu une protection et une assistance de base. Une quarantaine de réfugiés déjà acceptés pour la réinstallation attendaient d'être exonérés de l'amende relative au visa par le Gouvernement. Le HCR, en collaboration avec ses partenaires nationaux, a aidé près de 41 500 Népalais à acquérir des certificats de citoyenneté, y compris par le projet de distribution mobile du Gouvernement.

À Sri Lanka, en dépit d'une augmentation sensible du nombre de demandes d'asile, l'enregistrement des nouveaux arrivants (1 489 personnes) s'est achevé rapidement. Ce chiffre inclut un groupe de Rohingyas originaires du Myanmar, qui ont été secourus en mer par la Marine sri-lankaise en février, et confiés ultérieurement aux bons soins du HCR. L'Organisation a continué de mener la détermination du statut de réfugié et a reconnu 64 réfugiés, ce qui a porté la population de réfugiés dans le pays à 145 à la fin de l'année. Les réfugiés reconnus ont reçu une assistance financière, le remboursement des frais médicaux et/ou des allocations d'étude, et une trentaine d'entre eux ont été réinstallés dans des pays tiers. De même, l'Organisation a soutenu le rapatriement librement consenti de 718 réfugiés, originaires en majorité d'Inde, en les accueillant au port d'entrée et en leur fournissant des allocations pour leur relogement et leur transport.

Les déplacés internes et réfugiés rapatriés ont été assistés par le suivi, la distribution de plus de 900

allocations pour abris et 6 100 colis d'articles non alimentaires. De surcroît, 71 projets de réintégration à assise communautaire ont été mis en œuvre, au bénéfice de plus de 28 000 personnes. Ces projets incluaient la remise en état d'établissements scolaires, le soutien de sociétés de pêche et des initiatives pour créer des moyens d'existence ciblant des femmes vulnérables. Le HCR a également fourni un soutien technique et matériel aux bureaux locaux de l'état civil qui ont aidé plus de 21 000 rapatriés à obtenir des documents d'identité. Afin de promouvoir la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste, 22 séances de formation ont été organisées pour les agents de l'État et les officiers de police, alors que 26 activités de sensibilisation étaient menées pour les membres d'organisations communautaires. En outre, les problèmes relatifs aux terres, au logement et à la propriété ont été réglés par l'aide juridique, des campagnes de sensibilisation et une formation visant 2 200 rapatriés et 1 452 fonctionnaires s'occupant des questions foncières.

## Contraintes

En Inde, la présence du HCR est limitée à New Delhi, ce qui rend difficile l'accès aux réfugiés et demandeurs d'asile ailleurs dans le pays. Beaucoup de réfugiés qui vivent hors de la capitale, y compris ceux qui sont détenus, n'ont pu recevoir une assistance ciblée, en dépit de leurs besoins spécifiques de protection et d'assistance. Si les réfugiés ont bénéficié de l'hospitalité traditionnelle indienne, l'absence d'un régime national de protection des réfugiés a rendu leur statut incertain. Compte tenu du nombre grandissant de demandes d'asile en 2013, le Haut Commissariat a rencontré des difficultés pour garantir des procédures ponctuelles d'enregistrement et de détermination du statut de réfugié, malgré des effectifs en hausse.

Au Népal, le traitement de la réinstallation des réfugiés originaires du Bhoutan a demandé beaucoup de ressources en raison du nombre grandissant de cas complexes et du niveau élevé de réfugiés qui ne se présentent pas pour les entretiens de réinstallation. Bien que des solutions durables aient été identifiées pour certains réfugiés urbains, elles n'ont pas été mises en œuvre rapidement du fait de décisions en suspens par le Gouvernement concernant l'exonération des amendes relatives aux visas.

À Sri Lanka, alors que le HCR a continué de plaider pour un retour et une réintégration durables, des manques sont demeurés pour répondre aux besoins de développement des communautés rapatriées. Beaucoup de rapatriés se sont heurtés à des obstacles entravant l'accès aux abris et aux moyens d'existence, ce qui n'a pas favorisé la décision des individus de rentrer chez eux et la viabilité du retour.

## Opérations

En **Inde**, le HCR a continué d'enregistrer et d'assurer la détermination du statut pour les réfugiés en milieu urbain, principalement originaires du Myanmar et d'Afghanistan, et de leur prodiguer une aide sociale et juridique dans les centres de proximité de New Delhi. Le Haut Commissariat a facilité l'accès des réfugiés aux services nationaux de santé et d'éducation, et a établi des synergies avec les réseaux de la société civile, pour épauler les personnes relevant de sa compétence.

En même temps, l'Organisation a étudié avec ses partenaires les possibilités de soutenir un nombre croissant de personnes relevant de sa compétence en dehors de New Delhi, où les difficultés pour avoir accès aux services essentiels étaient plus grandes et les risques pour la protection potentiellement plus élevés. Elle a appliqué une stratégie de réponse multisectorielle et de prévention de la violence sexuelle et sexiste qui s'est centrée sur la multiplication des possibilités d'éducation et d'emploi des femmes. La protection de l'enfance a été favorisée par le recueil de données alors que la capacité des mécanismes de protection de l'enfance, comme les procédures de détermination de l'intérêt supérieur, était relevée. Le HCR a aussi continué à faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés sri-lankais depuis l'Inde en leur diffusant des informations et leur remettant des documents et une aide au transport.

À **Sri Lanka**, l'Organisation a continué de promouvoir des solutions durables pour les déplacés internes et les rapatriés tout en apportant protection et assistance aux réfugiés urbains. En plus d'assurer l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile, le HCR a aidé les réfugiés en milieu urbain en leur versant une allocation de subsistance et une bourse d'études, et en remboursant leurs frais médicaux. Il a également favorisé des solutions durables pour

les déplacés internes et les rapatriés et a répondu aux besoins immédiats des rapatriés en facilitant le rapatriement librement consenti et en fournissant un abri, ainsi que d'autres articles de secours. Les besoins de réintégration à long terme ont été satisfaits par le suivi régulier de la protection, le plaidoyer, la formation et l'assistance matérielle/technique pour les autorités locales, ainsi que la délivrance de documents d'état civil et des projets de réintégration à assise communautaire.

Au **Népal**, le HCR a réalisé des activités de protection et d'assistance pour les réfugiés dans les camps et en milieu urbain. À l'est du pays, l'Organisation a poursuivi son programme de réinstallation de groupe et a assuré une protection et des services essentiels dans les camps de réfugiés originaires du Bhoutan : les normes des services de santé, d'éducation, d'alimentation en eau et d'assainissement ont été maintenues. Dans ces camps, les activités de sensibilisation et de prévention de la violence sexuelle et sexiste se sont poursuivies. Le Haut Commissariat s'est également efforcé d'intégrer les besoins des personnes âgées et handicapées dans les programmes d'assistance. Ainsi, une formation à la langue des signes a été organisée pour faciliter la communication entre les réfugiés présentant des déficiences auditives et les prestataires de services. Un profilage des personnes âgées dépourvues de soins a aidé à préciser leur situation. Dans la capitale, Katmandou, le HCR a comme par le passé assuré l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié des demandeurs d'asile urbains. Il a aussi réalisé une évaluation complète de la protection des réfugiés en milieu urbain moyennant des visites à domicile. L'évolution de la situation d'une organisation partenaire a obligé le HCR à se charger de la gestion des activités d'assistance pour les réfugiés urbains. Le Haut Commissariat a en outre réalisé des activités de plaidoyer pour garantir le transit en toute sécurité des Tibétains du Népal vers l'Inde.

## | Informations financières |

Du total de 38,8 millions de dollars E.-U. requis pour la sous-région en 2013, le financement disponible a permis de dépenser 21,6 millions de dollars E.-U. Des manques importants sont demeurés dans l'intervention du HCR face à la brusque hausse des demandeurs d'asile et le nombre grandissant de réfugiés urbains dans les trois pays. En particulier, le déficit de financement a entravé la capacité de l'Organisation à enregistrer et mener rapidement la détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile nouvellement arrivés, et d'élargir

la couverture et le niveau de l'assistance prodiguée aux personnes présentant des besoins spéciaux. Les besoins insatisfaits en matière de moyens de subsistance ont limité le potentiel d'un accroissement de l'autosuffisance des réfugiés et des rapatriés, aussi bien du point de vue individuel que communautaire. De même, en raison des déficits de financement, certaines activités de formation, d'éducation et de santé ont dû être réduites, et elles n'ont souvent répondu aux besoins identifiés qu'à hauteur de 50 à 70 pour cent.

### Budget et dépenses en Asie du Sud | dollars E.-U.

Opération		PILIER 1 Programmes pour les réfugiés	PILIER 2 Programmes pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
<b>Inde</b>	Budget	12 928 289	78 823	0	0	<b>13 007 112</b>
	Dépenses	6 304 520	74 324	0	0	<b>6 378 845</b>
<b>Népal</b>	Budget	9 917 355	1 403 756	4 258 080	0	<b>15 579 191</b>
	Dépenses	6 851 320	627 987	1 216 568	0	<b>8 695 875</b>
<b>Sri Lanka</b>	Budget	7 689 640	113 392	0	2 450 570	<b>10 253 602</b>
	Dépenses	5 491 418	75 556	0	950 553	<b>6 517 527</b>
<b>Budget</b>		<b>30 535 285</b>	<b>1 595 971</b>	<b>4 258 080</b>	<b>2 450 570</b>	<b>38 839 905</b>
<b>Dépenses</b>		<b>18 647 258</b>	<b>777 867</b>	<b>1 216 568</b>	<b>950 553</b>	<b>21 592 247</b>

### Contributions volontaires pour l'Asie du Sud | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	Tous les piliers	Total
<b>ASIE DU SUD - SOUS-RÉGION</b>				
États-Unis d'Amérique			1 950 000	<b>1 950 000</b>
<b>ASIE DU SUD - SOUS-RÉGION - Sous-total</b>			<b>1 950 000</b>	<b>1 950 000</b>
<b>NÉPAL</b>				
Australie	83 600			<b>83 600</b>
Canada			486 855	<b>486 855</b>
Donateurs privés - Japon	50 258			<b>50 258</b>
Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida	15 000			<b>15 000</b>
Union européenne	1 333 333			<b>1 333 333</b>
<b>NÉPAL - Sous-total</b>		<b>1 482 191</b>	<b>486 855</b>	<b>1 969 046</b>
<b>SRI LANKA</b>				
Canada			486 855	<b>486 855</b>
Donateurs privés - Royaume-Uni			47	<b>47</b>
États-Unis d'Amérique			1 400 000	<b>1 400 000</b>
Fonds des Nations Unies pour la population	50 066			<b>50 066</b>
Italie	67 935			<b>67 935</b>
Union européenne		646 831		<b>646 831</b>
<b>SRI LANKA - Sous-total</b>		<b>118 001</b>	<b>646 831</b>	<b>1 886 901</b>
<b>Total</b>		<b>1 600 192</b>	<b>646 831</b>	<b>4 323 756</b>
				<b>6 570 779</b>

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".